



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/C.II/L.2
8 mai 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement

Première session

Genève, 4-8 mai 2009

CONCLUSIONS CONCERTÉES¹

I. CONCLUSIONS CONCERTÉES

La Commission prie la CNUCED de tenir compte des besoins et des difficultés propres à chaque pays, conformément au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra, lors de l'application des présentes conclusions.

1. La Commission *s'est déclarée préoccupée* par les répercussions de la crise économique mondiale sur les flux d'investissement étranger direct (IED). L'effondrement de ces flux risque de remettre en cause les progrès en matière de développements réalisés jusqu'à présent. La Commission *encourage* le secrétariat à poursuivre l'analyse des répercussions de la crise économique sur les IED, notamment pour les pays en développement, et à étudier les moyens appropriés qui permettraient de rétablir et d'améliorer les conditions permettant aux IED de contribuer à la croissance et au développement. Il faudrait accorder une attention particulière à l'impact de la crise sur le niveau, la structure et l'évolution des investissements et aux mesures prises face à cette crise par les pays d'origine et de destination.

¹ Telles qu'adoptées lors de la séance plénière finale, le 8 mai 2009.

2. La Commission *a pris note avec satisfaction* de l'analyse contenue dans le *World Investment Report 2008* ainsi que dans d'autres travaux d'analyse de la question des investissements réalisés par la CNUCED. Elle attend avec impatience la livraison 2009 du *World Investment Report*, qui traitera des IED dans l'agriculture, question d'une importance vitale pour la plupart des pays en développement. Elle *prie* la CNUCED de continuer à renforcer ses travaux d'analyse des IED et de leurs conséquences pour le développement, y compris, par exemple, l'intégration régionale, l'investissement Sud-Sud, les investissements dans les technologies vertes et les technologies liées aux énergies renouvelables, et les IED et la répartition entre hommes et femmes dans la population active. La Commission *encourage* la CNUCED à continuer de renforcer ses activités de recherche et d'analyse concernant la science, la technologie et l'innovation, conformément au paragraphe 158 de l'Accord d'Accra, y compris dans le cadre des accords internationaux d'investissement.

3. Afin de permettre plus facilement aux décideurs d'élaborer et de mettre en œuvre, sur la base d'analyses solides et de statistiques fiables, des politiques en matière d'investissement qui contribuent au développement, la Commission *prie* la CNUCED – et compte tenu des besoins et des difficultés propres à chaque pays conformément au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra et en particulier aux PMA – de participer à la collecte de données de qualité sur les IED et les activités des sociétés transnationales et au renforcement des capacités institutionnelles connexes. La Commission *demande* aux partenaires du développement d'appuyer les activités de coopération technique de la CNUCED dans ce domaine.

4. La Commission *se félicite* des travaux de la CNUCED concernant les meilleures pratiques en matière de politique d'investissement et demande qu'ils soient poursuivis.

5. La Commission *se félicite* des engagements récemment renouvelés de s'abstenir de dresser des obstacles aux investissements – et de continuer à promouvoir les investissements –, et *insiste* sur l'importance qu'il y a à respecter ces engagements afin d'atténuer l'impact de la crise économique mondiale. Elle *se félicite également* de l'appel lancé aux organismes internationaux afin qu'ils suivent, dans le cadre de leur mandat respectif, les mesures prises en matière d'investissement et fassent rapport à leur sujet, et *encourage* la CNUCED à collaborer avec d'autres organisations internationales compétentes à cet effet.

6. La Commission *a pris note avec satisfaction* des examens de la politique d'investissement de la République dominicaine et du Nigéria. Ces examens sont des outils précieux pour faciliter les investissements. La Commission *souligne* qu'il importe de fournir en temps voulu une assistance pour l'application des recommandations qui y sont énoncées. Notant le nombre de demandes d'examen et de suivi en attente, elle *invite* les partenaires de développement à donner à la CNUCED les moyens d'y répondre.

7. La Commission *demande* à la CNUCED de continuer à jouer son rôle de coordination au sein du système des Nations Unies pour toutes les questions en rapport avec les accords internationaux d'investissement en poursuivant ses activités de recherche et d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités ainsi que ses délibérations au niveau intergouvernemental.

8. La Commission *s'est félicitée* des travaux de la CNUCED en matière de promotion et de facilitation des investissements pour le développement, notamment de son programme d'assistance technique à l'appui des organismes de promotion des investissements. Elle *accueille avec satisfaction* la coopération avec d'autres organisations actives dans ce domaine, en particulier l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA).

9. La Commission *a pris note avec satisfaction* de l'assistance fournie par la CNUCED pour aider les pays, conformément au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra, à renforcer leur efficacité administrative grâce à l'administration en ligne. Elle *prie* la CNUCED de fournir son appui à d'autres pays également, de développer ses travaux d'analyse visant à identifier les bonnes pratiques et politiques, et de faciliter la diffusion de ces pratiques et politiques aux États membres. Elle *encourage* les donateurs à appuyer l'assistance fournie par la CNUCED aux pays en faveur de l'efficacité administrative.

10. La Commission *a souligné* la contribution importante des travaux de l'Empretec de la CNUCED pour le développement de l'entrepreneuriat en Afrique et en Amérique latine. Elle *est consciente* de la contribution du programme de la CNUCED visant à intégrer les petites et les moyennes entreprises aux chaînes de valeur mondiale, ainsi que de ses travaux dans le domaine du tourisme. La Commission *encourage* la CNUCED à élaborer d'autres programmes similaires, en particulier dans les PMA.

11. La Commission *accueille avec satisfaction* les travaux réalisés par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, qui revêtent une importance particulière à l'heure actuelle. Elle *encourage* les donateurs à appuyer les efforts de renforcement des capacités dans les domaines de la transparence et de la comptabilité des entreprises.

12. La Commission *demande* à la CNUCED d'aider l'Organisation des assurances africaines à renforcer le secteur des assurances en Afrique au moyen de services consultatifs et de renforcement des capacités.

13. La Commission *se félicite* des efforts du secrétariat pour appliquer l'Accord d'Accra et renforcer davantage encore les synergies en son sein ainsi qu'entre ses trois grands domaines d'activité.

II. CONCLUSIONS CONCERTÉES PORTANT SUR LES RÉSULTATS DES RÉUNIONS D'EXPERTS

A. Réunions d'experts pluriannuelles

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement,

1. *Se félicite* du lancement des réunions d'experts pluriannuelles;
2. *Prend note* des rapports de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement (TD/B/C.II/MEM.3/3), de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation (TD/B/C.II/MEM.1/4) et de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale (TD/B/C.II/MEM.2/3);
3. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de faire en sorte que les conclusions de ces réunions d'experts soient diffusées le plus largement possible, en particulier auprès des décideurs;

4. *Réaffirme* que le financement de la participation d'experts nationaux – compte tenu des besoins et des difficultés propres à chaque pays conformément au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra, et en particulier aux pays les moins avancés (PMA) – doit être durable et prévisible. Ce financement proviendra du fonds d'affectation spéciale créé à cette fin, et la Commission prie le Secrétaire général de la CNUCED, à titre prioritaire, de redoubler d'efforts et de ne pas relâcher ses efforts pour attirer des contributions au fonds d'affectation spéciale. Les États membres sont encouragés à contribuer au fonds. Ils sont également encouragés à proposer des noms de participants aux réunions d'experts;

5. *Encourage* le secrétariat, lorsqu'il organise les futures réunions d'experts, à prévoir des réunions et à faire en sorte que la documentation et le programme détaillé de ces réunions soient disponibles longtemps à l'avance. Le secrétariat devrait chercher à réduire le nombre de participants – mais en préservant une participation équilibrée et équitable sur le plan géographique – et à encourager le débat. À cet égard, la Commission se félicite de la structure adoptée pour la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement;

6. *Encourage* le secrétariat à étudier les questions identifiées par les réunions d'experts, conformément à ses conclusions;

7. *Prie* la CNUCED de tenir compte des besoins et des difficultés propres à chaque pays, conformément au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra, pour l'application des présentes conclusions;

Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement

8. *Confirme à nouveau* que la CNUCED est le principal organisme de coordination du système des Nations Unies pour ce qui est des questions en rapport avec les accords internationaux d'investissement et l'instance chargée de faire mieux comprendre les questions en rapport avec ces accords ainsi que leurs liens avec le développement;

9. *Approuve* la suggestion tendant à ce que les experts des accords internationaux d'investissement se réunissent chaque année afin de tirer collectivement des enseignements et de fournir des services consultatifs, avec la participation de l'ensemble des parties prenantes des

pays en développement, de façon à faciliter le développement des échanges au sujet des expériences nationales et le partage des meilleures pratiques;

10. *Se félicite* de l'utilisation du réseau en ligne de la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement pour le partage permanent de données d'expérience et de points de vue sur les principales questions et les nouvelles questions;

11. *Prie* la CNUCED, dans le cadre de son mandat, de continuer d'analyser les tendances concernant les accords internationaux d'investissement et la législation dans ce domaine, et d'effectuer des travaux de recherche et d'analyse au sujet des principales questions et des nouvelles questions qui apparaissent, de leurs conséquences pour le développement et de l'impact de l'assistance technique et du renforcement des capacités, conformément aux paragraphes 149 et 151 de l'Accord d'Accra;

12. *Accueille avec satisfaction* les travaux de la CNUCED en matière de collecte de données menés, en liaison étroite avec les activités de renforcement des capacités et les enquêtes réalisées par les autorités nationales concernant l'investissement, et *prie* le secrétariat de diffuser dans des délais appropriés les résultats des enquêtes;

Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation

13. *Recommande* au Conseil du commerce et du développement d'approuver les thèmes suggérés (par. 59 du rapport de la réunion);

14. *Se félicite* de l'engagement des experts de collaborer dans un certain nombre de domaines (par. 60 du rapport);

15. *Approuve* la réalisation d'examens collégiaux volontaires de l'innovation et des politiques de développement des entreprises (par. 60 b) du rapport) sur la base des documents disponibles;

16. *Encourage* les mécanismes destinés à permettre aux programmes de la CNUCED dans le domaine de l'entrepreneuriat de tirer pleinement parti des partenariats avec les institutions d'enseignement, de recherche et autres (par. 60 e));

17. *Se félicite* de la proposition d'établir des réseaux pour étudier les questions qui présentent un intérêt particulier pour le groupe d'experts (par. 60 a) du rapport);

18. *Encourage* la CNUCED à développer la collaboration à ce sujet au sein du système des Nations Unies, en particulier avec la Commission de la science et de la technique au service du développement et avec les commissions régionales;

19. *Prie* la CNUCED d'étudier la possibilité d'utiliser les transcriptions en temps réel de façon à faciliter la diffusion de l'information, la participation à distance et l'établissement de rapports;

20. *Prie également* la CNUCED de faire du forum en ligne un élément permanent des travaux des réunions des groupes d'experts;

Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale

21. *Réaffirme* que la coopération Sud-Sud, en tant que complément de la coopération Nord-Sud, pourrait être un moyen important de renforcer les capacités intérieures (par. 68 du rapport de la réunion). Tous les organismes des Nations Unies et institutions multilatérales concernés, en particulier la CNUCED, devraient intensifier leurs efforts en faveur d'une intégration véritable de la coopération Sud-Sud dans la conception, la formulation et la mise en œuvre de leurs programmes ordinaires et envisager d'accroître les moyens humains, techniques et financiers destinés à appuyer les initiatives de coopération Sud-Sud (A/RES/58/220); *invite* la communauté internationale à s'acquitter de ses engagements en faveur du développement et à trouver les moyens de financer durablement l'aide au développement – en fonction des besoins et des difficultés propres à chaque pays, conformément au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra, et en particulier aux PMA – afin d'appuyer les efforts visant à faire face à la crise économique et à promouvoir le développement (par. 68 du rapport);

22. *Invite* la CNUCED, dans le cadre de son mandat – et compte tenu des besoins et des difficultés propres à chaque pays conformément au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra, en particulier aux PMA – à évaluer l'impact de la crise financière et économique sur l'investissement et le développement, y compris sur la coopération Sud-Sud, et à élaborer,

selon qu'il convient, des mesures pour y faire face et des stratégies destinées à dynamiser la croissance et le développement (par. 79 du rapport);

B. Réunions d'experts à session unique

(Point 3 de l'ordre du jour)

Réunions d'experts sur le commerce et les changements climatiques: perspectives et enjeux pour le commerce et l'investissement au titre du Mécanisme pour un développement propre

La Commission,

1. *Encourage* la CNUCED, au titre du mandat énoncé au paragraphe 100 de l'Accord d'Accra, à renforcer son aide en faveur du développement durable et à examiner la question des changements climatiques dans le cadre de l'aide qu'elle apporte aux pays en développement en matière commerciale et d'investissement ainsi que pour l'élaboration de leurs stratégies de développement, compte tenu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

C. Groupe de travail intergouvernemental d'experts

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

La Commission,

1. *Prend note* du rapport de la vingt-cinquième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (TD/B/C.II/ISAR/51) et des conclusions concertées qui y figurent; et

2. *Approuve* l'ordre du jour provisoire proposé par le Groupe d'experts pour sa vingt-sixième session.
